

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE NANTON

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2015

L' an deux mil quinze et le 23 du mois de septembre, le conseil municipal, réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence Mme Véronique Dauby, Maire.

Date de convocation : 8 septembre 2015

Présents : tous les membres sauf : Mme Chevalier (représentée par Mme Depoil), Mme Marchandiau (représentée par Mme Bénas), Mr Girard (représenté par Mr Garrot), et Mr Lachaux

Secrétaire de séance : Mme Bénas

Ouverture de la séance à 19h, le compte rendu du précédent conseil municipal a été approuvé à l'unanimité.

1. L' O.N.F

Mme le Maire et le conseil municipal ont accueilli lors de cette séance messieurs GAILLET et ROUTHIER, représentants de l' O.N.F, invités à présenter un plan d'aménagement des forêts de la commune (2016-2035) ; le dernier document - datant de 1954 – étant obsolète.

Différents points ont été abordés :

- L'aménagement forestier, rendu obligatoire par le Code Forestier qui organise la gestion durable d'une forêt et détermine les orientations sylvicoles à long terme. Il est complété par une série de cartes.
- Le contexte forestier. Les forêts de la commune de Nanton ont une contenance de 254 ha (diagnostic foncier en cours). Un point est fait sur les différents types de peuplements puis le bilan financier pour la période 2003 – 2014 est présenté.
- Les modalités et propositions de gestion.

Suite à ces informations une délibération est inscrite au prochain conseil.

Délibération concernant l'exploitation de la parcelle 1 001 à Corlay (2.8 ha) : coupe ouverte pour les trois prochaines années : le conseil approuve à l'unanimité.

Les autres parcelles mises à l'exploitation pour l'affouage restent inchangées : la parcelle 20 au bourg de Nanton, la parcelle 10 à Sully, la parcelle 6 à Vincelles et la parcelle 8 à Chalot.

2. L' ADAP

Le dossier concernant les projets de la commune en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite a été étudié par l'agence départementale.

La proposition est la suivante :

- Le foyer rural est inscrit pour l'année 2015,
- 2017 : le cimetière (suppression des ressauts et pose de deux rampes d'accès),

- 2018 : la poste (travaux au niveau du sas et installation d'une rampe mobile),

- 2019 : le café et l'épicerie (terrasse avec plan incliné)

: écoles (demande de dérogation car étude en cours / pose d'une rampe amovible).

Délibération concernant l'autorisation donnée à Mme le Maire de présenter cet agenda d'accessibilité à la Préfecture de Saône et Loire et de signer tout document relatif à cette demande d'approbation : le conseil approuve à l'unanimité.

3. L'assainissement

Une réunion a eu lieu le 23 septembre 2015 avec Artélia et l'ATD pour valider le projet. Le coût s'élève à 333 468, 74 € et les subventions pourraient s'élever à 194 523, 43 €. Après récupération de la TVA il resterait à charge pour la commune la somme de 84 243, 10 €.

Délibération concernant l'autorisation donnée à Mme le Maire de faire des demandes de subventions : le conseil approuve à l'unanimité.

4. La communauté de communes

Deux réunions ont eu lieu : une avec le Préfet pour présenter la carte des fusions des communautés de communes et une seconde avec la communauté de communes Entre Saône et Grosne.

Notre communauté de communes n'est pas dans l'obligation de fusionner (contrairement aux communes comptant moins de 10 000 habitants). En revanche deux intercommunalités qui nous entourent ont l'obligation de le faire et souhaiteraient rejoindre la nôtre. Très prochainement les élus de la communauté de communes devront se prononcer à ce sujet. Mme le maire s'interroge et pense que la qualité des échanges au sein de ces très grandes intercommunalités sera impactée par le nombre d'élus plus conséquent.

Suite à la démission du maire de Gigny, des changements au niveau des représentants à la communauté de communes sont inévitables. Un accord local prévoyait 33 représentants pour les 17 communes. Les représentants passent de 33 à 28. Plusieurs options sont étudiées.

Délibération concernant le nombre de représentants de la commune de Nanton : le conseil vote à l'unanimité pour la proposition qui conserve deux délégués à la commune de Nanton.

5. Questions diverses

- La bibliothèque

Délibération concernant l'autorisation du retrait de certains ouvrages (vente au public proposée prochainement) : le conseil approuve à l'unanimité.

Demande de la part de l'équipe de bénévoles d'un panneau de signalisation au niveau du clos A. Chapot et d'une augmentation de l'enveloppe budgétaire.

- Mardor

Un courrier avait été reçu en mairie pour l'informer de la création d'une association dénonçant la délocalisation coûteuse du Centre de Médecine Physique et de Réadaptation de Mardor. Des précisions sont données concernant les difficultés actuelles en matière de recrutement médical mais aussi en terme de situation géographique (éloignement du plateau technique du Centre Hospitalier W. Morey à Chalon/ Saône).

- Les réfugiés

Suite à un courrier ministériel datant du 6 septembre concernant l'accueil des réfugiés, un point est fait sur les possibilités de notre commune mais il s'avère qu'aucun logement n'est actuellement disponible.

- La poste

Comme le courrier de Mme le maire proposant une nouvelle répartition des heures d'ouverture de la poste est resté sans réponse. Une lettre demandant un rendez-vous à la commission départementale de présence postale a été envoyée. Mme le maire souhaite participer à la réunion qui aura lieu en novembre. La question d'une réunion publique avant cette commission est évoquée.

- Demande de Mme Millard, institutrice

Une demande de subvention à hauteur de 435 € (prix fixé pour 5 enfants de Nanton) a été demandée par Mme Millard, institutrice, pour participer au financement d'une classe découverte du 21 au 25 mars à Bibracte. Dans un souci d'équité et compte tenu de la subvention déjà versée au SIVOS, le conseil renvoie cette question au bureau du SIVOS.

- Proposition d'achat

Une proposition d'achat concernant un solex ayant appartenu à Mr Chapot a été faite à la commune. Toujours dans un souci d'équité, une information concernant la mise en vente, au profit du CCAS, sera publiée dans l'espace info début octobre.

Fin de la séance : 21h30

-

